



REGLEMENT NATIONAL DES MAÎTRISES

INTRODUCTION

Le programme des maîtrises s'inscrit dans le cadre du développement et de la modernisation de la lutte. Une meilleure transmission de notre discipline de manière mieux organisée et plus encadrée ainsi qu'un rassemblement des experts autour de références communes représentent aujourd'hui les enjeux essentiels pour le développement et l'avenir de notre sport.

Le programme des maîtrises doit permettre de prolonger le travail déjà engagé visant à uniformiser une démarche et un langage de référence sur le plan technico-tactique. Il transmet un message éducatif à travers une progression pédagogique de référence dans laquelle la sécurité du pratiquant est au centre des préoccupations.

Le programme des maîtrises doit permettre, en outre, de proposer aux pratiquants une nouvelle possibilité de s'épanouir dans notre discipline, autre que la traditionnelle filière compétitive.

Dans ce cadre, ce présent règlement organise, sur le plan national :

- la structuration régionale des maîtrises
- la mise en œuvre du programme des maîtrises du ressort de la fédération française de lutte (maîtrises de couleurs et maîtrise excellence bronze),
- l'organisation des évaluations des niveaux des maîtrises de couleurs et de la maîtrise excellence bronze,
- les examens et l'attribution des maîtrises,
- l'implication du programme dans différents champs de la vie fédérale.

1. LA STRUCTURATION REGIONALE DES MAÎTRISES

Le responsable régional des maîtrises

- Il s'agit du coordonnateur de l'équipe technique régionale (conseiller technique ou référent technique). Il peut déléguer cette responsabilité à un membre de l'équipe technique régionale (ETR), qui possède, au minimum, le BEES 1^{er} degré ou le BP JEPS lutte et disciplines associées.
- Il est la personne ressource pour les entraîneurs des clubs du comité régional.
- Le responsable régional des maîtrises a pour mission d'impulser une dynamique pour l'utilisation des maîtrises dans la région.
- Il organise des actions de formation sur les maîtrises et apporte ses compétences aux entraîneurs de clubs à ce sujet.
- Il prend connaissance des résultats des évaluations faites par les clubs pour les niveaux jaune, orange et vert.
- Il veille à ce que les actions de formation et l'examen régional (pour les maîtrises bleues, marron et noires) soient inscrits au calendrier régional.
- Il désigne les membres du jury pour les évaluations de ces niveaux.
- Il tient à jour la liste régionale des maîtrises et sa mise à jour sur le site intranet F.F.L. (<https://www.fflutte.org>).

2. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DES MAÎTRISES

Le programme des maîtrises propose une progression d'apprentissage dans un souci permanent de prise en compte de la sécurité du lutteur.

Dans ce cadre, pour harmoniser le niveau de pratique des lutteurs et en cohérence avec les règlements fédéraux en vigueur, des catégories d'âges minima sont fixées pour accéder aux évaluations des maîtrises (attention, ne pas confondre avec l'accès aux compétitions nationales précisé dans le chapitre 5) :

MAITRISE	Catégorie d'âge MINIMUM pour accéder à l'examen	Durée MINIMUM avant passage au niveau supérieur*
Blanche		4 mois
Jaune	Poussin B	1 an
Orange	Poussin C	1 an
Verte	Benjamin	1 an
Bleue	Minime	1 an
Marron	Cadet	1 an
Noire	Junior	2 ans
Bronze	Junior 3	

*A partir de la maîtrise jaune, le rythme des passages est de 1 an. Toutefois, l'âge et le vécu sportif d'un pratiquant, sont des éléments à prendre en compte et qui peuvent permettre une progression plus rapide. A titre exceptionnel, sur demande du club, le comité régional pourra modifier la durée minimum d'accès au niveau supérieur.

3. ORGANISATION DES EVALUATIONS

3.1. Les maîtrises jaune, orange et verte

Les évaluations des trois premiers niveaux de maîtrise, organisées localement, sont placées sous la responsabilité de l'enseignant diplômé du club (titulaire d'un brevet fédéral ou d'un diplôme d'état).

Pour favoriser la mise en place, l'appropriation et la promotion du programme des maîtrises, il est toutefois recommandé d'organiser ces examens en regroupant plusieurs clubs ou dans le cadre d'une manifestation départementale.

Il est souhaitable et logique que les évaluations annuelles des maîtrises jaunes, orange et vertes soient organisées au cours des mois de mai ou juin qui marquent la fin de la saison sportive et d'un cycle d'apprentissage.

Les dates d'organisation des évaluations des trois premiers niveaux de maîtrises sont transmises un mois avant leur déroulement, pour information, au responsable régional des maîtrises.

Les évaluations doivent constituer un nouvel évènement promotionnel pour les clubs (communication, presse,...).

3.2. Les maîtrises bleue, marron et noire

Les évaluations des maîtrises bleues, marron et noires, organisées régionalement, sont placées sous la responsabilité du coordonnateur de l'ETR, responsable régional des maîtrises.

Il est souhaitable que les évaluations annuelles des maîtrises bleues, marron et noires soient organisées au cours des mois de mai et juin en fin de saison sportive.

Les dates d'organisations des évaluations de ces niveaux de maîtrises sont inscrites au calendrier régional dès le début de la saison sportive.

Les évaluations doivent constituer un nouvel évènement promotionnel pour les comités régionaux (communication, presse,...).

3.3. La maîtrise excellence bronze

L'évaluation de la maîtrise excellence bronze, organisée nationalement, est placée sous la responsabilité de l'expert national chargé des maîtrises, membre de la Direction Technique Nationale.

L'évaluation annuelle de la maîtrise excellence bronze est organisée à une date proposée annuellement par la F.F.L. et inscrite au calendrier fédéral.

4. EXAMENS ET ATTRIBUTION DES MAÎTRISES

L'évaluation du niveau pour l'obtention d'une maîtrise se réalise sous la forme :

- d'un examen annuel organisé au niveau du club ou d'une évaluation continue en utilisant les livrets d'apprentissages (jaune, orange, verte),
- d'un examen régional (bleue, marron, noire),
- d'un examen national (bronze).

Un protocole de passage des maîtrises est disponible en téléchargement sur le site F.F.L. En début de saison, chaque club devra informer le responsable régional des maîtrises pour le type de délivrance de maîtrise choisie, examen ponctuel ou contrôle continu.

L'enseignant diplômé (titulaire d'un brevet fédéral ou d'un diplôme d'état) est habilité à faire passer les maîtrises (jaunes, orange et vertes) avant la fin de la saison sportive.

Il peut, le cas échéant, s'entourer d'un élu du club et d'un autre enseignant diplômé (titulaire d'un brevet fédéral ou d'un diplôme d'état) afin de constituer un jury.

Un droit d'inscription, perçu par l'organisateur, peut permettre de financer les décorations et les frais d'organisation.

Le club est chargé de la mise à jour des maîtrises (jaunes, orange et vertes) sur l'intranet fédéral. Il doit également transmettre au responsable régional des maîtrises, en fin de saison sportive, la liste des lutteurs ayant validé une nouvelle maîtrise.

Les diplômes des maîtrises (jaune, orange et verte) sont disponibles la fédération française de lutte.

La remise des diplômes des maîtrises (jaune, orange, verte) pourra se faire à l'occasion d'une cérémonie officielle organisée par le club (directement après l'évaluation, assemblée générale,...).

À propos des livrets d'apprentissages

Jusqu'au niveau vert, il constitue un outil de formation qui permet de valider les connaissances au fur et à mesure de l'apprentissage et un outil de validation à la disposition de l'enseignant diplômé du club. Celui-ci a donc le choix entre évaluer de manière continue tout au long de l'année grâce au livret, ou bien évaluer de manière ponctuelle par un examen annuel.

À partir du niveau bleu, le livret d'apprentissage devient uniquement un outil de formation à disposition de l'entraîneur de club.

4.1. Examen d'évaluation et attribution des maîtrises jaunes, orange et vertes

4.1.1 Passage lors d'un examen ponctuel (maîtrise jaune, orange, verte)

L'évaluation des maîtrises jaune, orange et verte porte sur la réalisation de 10 combinaisons technico-tactiques tirées au sort : 6 combinaisons debout et 4 au sol.

8 combinaisons doivent être validées pour que la maîtrise soit acquise.

Le protocole de passage des maîtrises est disponible en téléchargement sur le site intranet fédéral (<https://www.fflutte.org>).

4.1.2 Le passage en contrôle continu en utilisant les livrets d'apprentissages (jaune, orange, verte)

Sur la base des livrets d'apprentissage, il est désormais possible d'utiliser une formation et un passage des maîtrises jaunes, orange et vertes en contrôle continu des connaissances.

L'enseignant diplômé du club (titulaire d'un brevet fédéral ou d'un diplôme d'état) validera progressivement, au cours de la saison sportive, chacune des combinaisons maîtrisées par le lutteur.

Toutes les combinaisons du niveau concerné devront être validées pour que la maîtrise soit acquise lors d'un contrôle continu.

Un planning permettant un suivi de l'apprentissage est disponible en téléchargement sur le site intranet F.F.L (<https://www.fflutte.org>).

4.2. L'examen d'évaluation et attribution des maîtrises bleues, marron, noires

La validation des niveaux est réalisée lors d'un examen régional, sous la responsabilité du responsable régional des maîtrises.

Le jury régional est composé d'un ou plusieurs binômes (qui possèdent les compétences pour évaluer) en fonction du nombre de candidats :

L'évaluation des maîtrises bleue, marron et noire porte, dans le style de lutte choisi, sur la réalisation de 10 combinaisons technico-tactiques tirées au sort :

- 6 combinaisons debout et 4 combinaisons au sol.
- 8 combinaisons doivent être validées pour que la maîtrise soit acquise.

Le protocole de passage des maîtrises est disponible en téléchargement sur le site intranet fédéral (<https://www.fflutte.org>).

Le comité régional est chargé de la mise à jour des maîtrises (bleue, marron et noire) dans l'intranet fédéral avant la fin de la saison sportive.

Un diplôme sera délivré à chaque lauréat. Les diplômes officiels doivent être commandés par le comité régional à la fédération française de lutte.

La remise des diplômes des maîtrises pourra se faire à l'occasion d'une cérémonie officielle organisée par le comité régional (organisation spéciale ou assemblée générale annuelle).

4.3. L'examen d'évaluation et attribution de la maîtrise excellence bronze

L'évaluation de la maîtrise excellence bronze porte sur la réalisation de 3 complexes technico-tactiques (composés de 3 à 4 combinaisons technico-tactiques) dans la lutte debout et de 2 complexes dans la lutte au sol, dans le style de lutte choisi.

Le candidat acquiert la maîtrise excellence bronze si deux combinaisons, au plus, n'ont pas été validées.

Le protocole de passage des maîtrises est disponible en téléchargement sur le site intranet fédéral (<https://www.fflutte.org>).

L'expert national chargé des maîtrises est responsable de l'évaluation de la maîtrise excellence bronze. Le jury national est composé d'un ou plusieurs binômes (qui possèdent les compétences requises pour évaluer) en fonction du nombre de candidats.

L'expert national chargé des maîtrises assure la mise à jour de l'intranet fédéral avant la fin de la saison sportive.

Les diplômes de la maîtrise excellence bronze sont envoyés par la fédération française de lutte aux comités régionaux. La remise de la maîtrise excellence bronze (diplômes) se fera à l'occasion d'une cérémonie officielle organisée par le comité régional (organisation spéciale ou assemblée générale annuelle).

5. IMPLICATION DU PROGRAMME DES MAÎTRISES DANS LA VIE FEDERALE

5.1. Maîtrise et entraînement du lutteur

Le programme des maîtrises contribue à la promotion et à la rénovation de l'image de la lutte dans les salles d'entraînement. Dans ce cadre, des tenues d'entraînement officielles correspondant au niveau de maîtrise du lutteur existent et doivent être portées à l'entraînement (unité des tenues).

Les clubs adresseront eux-mêmes les commandes auprès du fournisseur officiel.

5.2. Maîtrise et compétitions

Afin de mieux contrôler la sécurité du pratiquant, notamment en ce qui concerne l'apprentissage de la chute et l'appréhension de l'opposition, il est nécessaire d'attester d'un niveau de maîtrise minimum pour accéder à certaines compétitions.

La maîtrise jaune est requise pour participer aux championnats régionaux (à partir de benjamins). Au-delà du niveau régional, la maîtrise orange est nécessaire.

5.3. Maîtrise et filière de haut-niveau

Afin d'uniformiser les niveaux de pratique des lutteurs et d'assurer un niveau technico-tactique suffisant pour prétendre à une carrière de haut-niveau, il est fixé des conditions d'accès à chaque structure de la filière de haut-niveau de la fédération française de lutte :

- pôle ESPOIR : inscription ouverte aux titulaires de la maîtrise bleue,
- pôle FRANCE : inscription ouverte aux titulaires de la maîtrise marron,
- pôle OLYMPIQUE : inscription ouverte aux titulaires de la maîtrise noire.

Un responsable de pôle est habilité à organiser un examen de passage de maîtrises. Il doit informer les comités régionaux concernés des dates d'examen et des résultats.

5.4. Maîtrise et diplômes fédéraux d'enseignement

Pour assurer un enseignement adéquat et proposer un contenu en rapport avec le référentiel de compétences défini pour chaque diplôme fédéral, des niveaux de maîtrises sont requis pour accéder aux formations de :

- animateur option lutte (BF1) : formation ouverte aux titulaires de la maîtrise verte (la maîtrise bleue est requise pour l'obtention du diplôme),
- entraîneur option lutte (BF2) : formation ouverte aux titulaires de la maîtrise marron (la maîtrise noire est requise pour l'obtention du diplôme).

5.5. Maîtrise et diplômes d'arbitrage

L'accès aux formations d'arbitrage est soumis à des exigences minimales de niveaux de maîtrise technico-tactiques :

- jeune arbitre : examen ouvert aux titulaires de la maîtrise jaune,
- arbitre régional : examen ouvert aux titulaires de la maîtrise verte,
- arbitre national : examen ouvert aux titulaires de la maîtrise bleue.

5.6. Maîtrise, structuration et labellisation des clubs

L'implication du club dans le programme des maîtrises est aujourd'hui une condition impérative à l'obtention d'un label fédéral (école de lutte, animation ou performance).

6. RECAPITULATIF

Maîtrise	Evaluation	Accès aux compétitions	Accès aux formations	Accès à l'arbitrage	Accès aux pôles
Jaune	Niveau club Enseignant diplômé du club (<i>titulaire d'un brevet fédéral ou d'un diplôme d'état</i>)	Championnat régional		Pré requis pour se présenter à l'examen de jeune arbitre	
Orange					
Verte			Pré requis pour entrer en formation BF1 animateur	Pré requis pour se présenter à l'examen d'arbitre régional	
Bleue	Niveau régional Sous la responsabilité du responsable régional des maîtrises	Au-delà du niveau régional	Pré requis pour se présenter à l'examen BF1 animateur	Pré requis pour se présenter à l'examen d'arbitre national	Pôle Espoir
Marron			Pré requis pour entrer en formation BF2 entraîneur		Pôle France
Noire			Pré requis pour se présenter à l'examen BF2 entraîneur		Pôle Olympique
Bronze	Niveau national Expert national de la DTN				